



## Commission du Règlement

### Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2018

#### Ordre du jour :

- 7388 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la composition des commissions parlementaires et aux pétitions publiques
- Désignation d'un rapporteur
  - Examen de la proposition de modification

\*

**Présents :** M. Dan Biancalana (remplaçant de M. Mars Di Bartolomeo), M. Alex Bodry, M. Georges Engel (remplaçant de M. Marc Angel), M. Gast Gibéryen, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth (remplaçant de M. Marc Spautz), M. Claude Wiseler

M. David Wagner, Observateur

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général  
M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

**Excusés :** M. Marc Angel, M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Spautz

\*

**Présidence :** M. Gast Gibéryen, Président de la Commission

\*

- 7388 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la composition des commissions parlementaires et aux pétitions publiques

Monsieur le Président présente le texte de la proposition de modification du Règlement, dont le premier objet est de modifier le nombre maximal de membres des commissions parlementaires. Actuellement, les commissions doivent être composées de cinq membres au minimum, et de quatorze membres au maximum. Il est proposé de porter ce dernier nombre à quinze, afin de permettre à la nouvelle Chambre issue des élections du 14 octobre 2018 de déterminer une représentation juste et proportionnelle de tous les groupes et sensibilités politiques au sein des commissions.

Il faudra également adapter l'article 162 du Règlement relatif à la composition de la Commission des pétitions.

Il est en outre prévu de modifier l'article 164 (4), troisième alinéa relatif à la publication des noms, prénoms et lieux de résidence des signataires des pétitions publiques. Alors que le texte actuel prévoit la publication d'office de ces données sur le site internet de la Chambre, sauf si le signataire en décide autrement, la Commission des pétitions a décidé, sur proposition du « data protection officer » de la Chambre, de renverser la logique de cette publication. Dorénavant, les données ne sont pas publiées, sauf si le signataire le souhaite.

La présente proposition de modification doit entrer en vigueur le jour même de son adoption en séance publique, afin de pouvoir procéder immédiatement à la création des commissions parlementaires et à la nomination de leurs membres.

M. Alex Bodry est désigné comme rapporteur de la présente proposition.

Au nom du groupe politique CSV, M. Claude Wiseler marque son désaccord de principe avec l'augmentation du nombre de membres des commissions parlementaires. Pour son groupe, il serait préférable de maintenir le maximum de membres à quatorze, ce qui est suffisant pour une commission. L'orateur rappelle l'engagement relatif à la modification du Règlement dans les prochains mois concernant la question des commissions provisoires.

M. Alex Bodry souligne le fait que la présente proposition ne fait que permettre à la Chambre d'augmenter le nombre de membres des commissions à quinze. Il ne s'agit pas à ce stade d'une décision fixant ce nombre. L'orateur estime encore que le texte relatif à la représentation des groupes et sensibilités dans les commissions parlementaires doit être revu.

La prochaine réunion de la commission est fixée au 28 novembre à 9.00 heures pour l'adoption du projet de rapport.

Luxembourg, le 22 novembre 2018

Le Secrétaire général adjoint,  
Benoît Reiter

Le Président de la Commission du Règlement,  
Gast Gibéryen